

Le Pays-Basque et le développement durable

Le Pays-Basque a fait du développement durable un axe majeur de son projet de territoire. On n'en est plus à aménager le Pays-Basque mais à le ménager. A tel point que le projet a été reconnu Agenda 21 par l'Etat parmi une centaine d'autres collectivités ou territoires. De plus le Pays-Basque a été sélectionné par le Ministère de l'Ecologie pour expérimenter le « référentiel national d'évaluation » d'ici à septembre 2009 sur 2 niveaux : le projet stratégique et les modes de faire. Ainsi est engagé un processus d'élaboration du dispositif d'évaluation de Pays-Basque 2020.

Quelles sont les finalités stratégiques d'un projet de développement durable ? Il s'agit de : lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère, de fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables, de permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, de préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources et d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations. Avec cinq éléments de démarche (modes de faire): la participation des acteurs et des habitants, un pilotage du projet, une évaluation partagée, la transversalité des approches et des pratiques au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Le référentiel national propose un ensemble de questions évaluatives et des indicateurs de développement durable ainsi qu'une batterie d'indicateurs secondaires et une sélection d'indicateurs stratégiques. Certains indicateurs seront inadaptés à la situation du Pays-Basque, il conviendra donc d'aboutir à la sélection de ceux qui sont adaptés, et vérifier que ceux-ci sont renseignables avant d'en confronter la synthèse avec les représentants du Ministère.

Le Conseil de Développement du Pays-Basque et le Conseil des Elus ont jugé utile de se livrer à l'exercice et de procéder à la relecture du projet territorial au regard du référentiel d'évaluation Agenda 21. Malgré deux objections certes simplistes : « ne nous engageons-nous pas dans la fabrication d'un nœud coulant qui nous étranglera peu à peu ? » et « pendant qu'on passe notre temps à renseigner les indicateurs et à avoir l'œil sur eux, qui va « travailler » ? ».

Les avantages pour le territoire ont paru évidents d'une réappropriation forte du projet Pays-Basque 2020 et son enrichissement futur, d'une sensibilisation accrue sur les questions de développement durable et une diffusion de la culture de l'évaluation. La hiérarchisation même des indicateurs qui pourront être suivis par la suite ouvrira un vrai débat et déjouera les arrière-pensées éventuelles. La vérification d'une vision partagée du Pays-Basque, de sa cohésion, est à ce prix.

Le Pays-Basque est-il mûr pour une telle démarche globale de développement durable ? Sans doute. Plus qu'ailleurs peut-être, il a su construire des organisations autour de règles de vie et de contraintes acceptées. Ainsi des démarches de qualité et de certification en agriculture ou en bien d'autres domaines. Loin d'affaiblir un territoire, l'évaluation permanente de ses performances en matière de développement durable enrichira ses produits, ses démarches, son image et la qualité de vie de ses habitants. Un vrai challenge !

François MAITIA

2 mai 2009